

Des milliers de manifestant-e-s

1er mai de lutte

Ce sont des milliers de personnes qui ont manifesté à Genève contre la 11e révision de l'AVS et pour l'assurance maternité fédérale. Mais ces deux revendications n'étaient évidemment pas les seules, et l'accent était également mis entre autres sur le refus de la nouvelle loi sur les étrangers, sur la solidarité avec les sans papiers en demandant leur régularisation, sur la nécessité de sauvegarder des conditions décentes pour les chômeur-euse-s et les personnes en fin de droits.

Du boulevard James-Fazy au parc des Bastions, c'est toute la diversité des revendications qui s'est ainsi rassemblée dans un moment unitaire à la hauteur des enjeux sociaux de l'heure et des autres mobilisations en cours.



Nous reprenons ci-dessous de larges extraits du discours prononcé le matin du 1er mai devant le monument des brigadistes de la guerre d'Espagne par Valérie Buchs, co-secrétaire générale du SIT, au nom de la CGAS - Communauté genevoise d'action syndicale :

En cette journée internationale de revendications des travailleurs et des travailleuses, les raisons de manifester sont nombreuses. Le néo-libéralisme prôné par la droite extrême montre chaque jour son vrai visage. Celui de la régression sociale et de l'accaparement des richesses par une minorité. Pour faire passer ses idées, la droite économique joue sur la peur et met en opposition les jeunes contre les personnes âgées, les suisses contre les étrangers, les bien-portants contre les malades et les invalides, les travailleurs et les travailleuses du privé contre celles et ceux du public ...

AVS et maternité

Avec la 11e révision de l'AVS, c'est aux femmes et aux rentiers qu'elle s'en prend. (...) Le relèvement de l'âge de la retraite et la baisse des rentes sont aussi combattus par nos camarades en

Allemagne, en France, en Italie ou en Autriche. Le vieillissement de la population n'est bien sûr qu'un prétexte avancé par les Pascal Couchepin et autre Raffarin pour faire travailler les salarié-e-s plus longtemps. Nous savons pourtant que l'AVS est dans les chiffres noirs et que l'augmentation des gains de productivité permettrait facilement de financer les retraites, si elle n'était pas cannibalisée par les détenteurs du capital au détriment des salarié-e-s. (...) Si les femmes sont les premières visées par les attaques de cette révision, l'objectif concerté de la droite européenne et suisse est de démanteler le régime des retraites par répartition au profit d'un système par capitalisation. Ici comme là-bas, la droite s'appuie méthodiquement sur des arguments fallacieux, et destinés à faire peur à la population, pour justifier le passage d'un modèle solidaire à celui, individualisé, du deuxième pilier, qui fait courir le risque aux seul-e-s salarié-e-s. La récente baisse du taux de rendement est là pour nous le prouver. C'est pourquoi, nous combattons la 11e révision de l'AVS.

suite en page 2

Votations fédérales du 16 mai 2004 Les mots d'ordre du SIT

NON à la 11e révision de l'AVS

parce qu'elle comporte une diminution généralisée des prestations actuelles : l'augmentation quasi immédiate de l'âge de retraite des femmes la suppression de l'indice mixte qui engendrera une réduction inéluctable des rentes, la suppression d'une partie des rentes de veuve actuelles.

NON au paquet fiscal

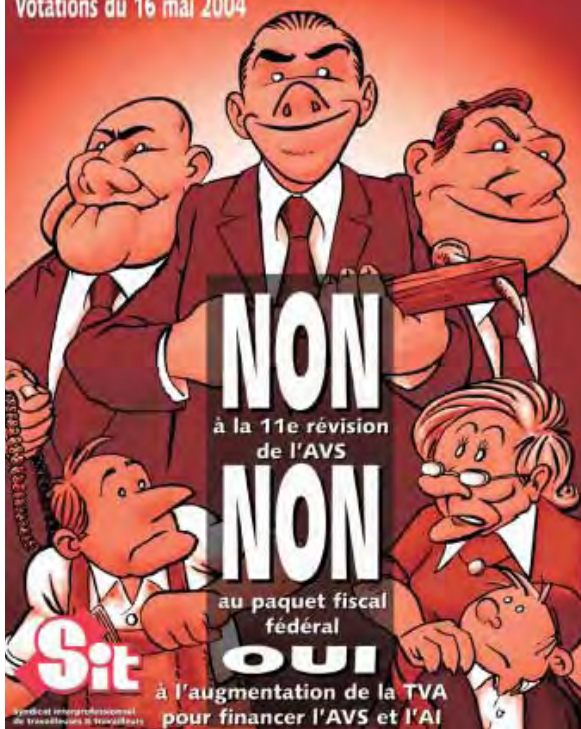
parce qu'il ne bénéficiera qu'aux classes aisées de la population, aux riches de ce pays car il n'y aura pas de diminution d'impôts pour la majorité des couples et des familles; à Genève cela se traduira même par une augmentation de la fiscalité.

OUI à l'augmentation de la TVA pour l'AVS et l'AI

parce que même si la TVA ne nous plaît guère (voir article dans ce SIT-info), l'AI doit absolument trouver des moyens financiers pour garder son rôle d'assurance sociale, contre toutes les attaques dont elle est l'objet.

HALTE AUX CASSEURS DE LA JUSTICE SOCIALE !

Votations du 16 mai 2004



Dans ce numéro :

Une mondialisation juste ?

L'OIT vient d'éditer un rapport révélateur éclairant les effets économiques et sociaux de la mondialisation.

L'unique TVA

La TVA est-elle vraiment le pire impôt qui soit ? Ce n'est pas sûr. Mais il est certain qu'elle est anti-sociale ... sauf si c'est pour voler au secours de l'AI !

Travail domestique

Il y a un lien entre la répartition des tâches ménagères entre femmes et hommes et la régularisation des sans papiers. 50 organisations signent un manifeste.

Loi sur les étrangers

Les chambres fédérales vont examiner un projet de loi discriminatoire qui va renforcer la précarité et augmenter le nombre de personnes sans statut légal.

Des coups de pied ...

Nous continuons à mettre au ban d'infamie les commerces qui se croient dispensés d'appliquer la convention cadre du secteur.

Les services publics en grève

Le 4 mai, débrayage et manifestation des salarié-e-s du secteur public et subventionné. Les raisons de ce fort coup de gueule prémédité.

La défense de la liberté d'expression

Le droit de manifester est attaqué, par un projet de loi de la droite extrême, par un jugement vaudois. Un manifeste a été signé par cinquante organisations genevoises.

1er juin 2004: Travailleurs travailleuses de tous les pays, soyez les bienvenu-e-s !!!

Loin des discours sécuritaires qui peignent le diable sur chaque étranger, le SIT réaffirme son engagement à la veille du 1er juin 2004 en faveur de la libre circulation des personnes.

Acte politique de grande importance, les accords bilatéraux entre la Suisse et l'Europe des 15 permettront désormais aux travailleuses et travailleurs de vivre et travailler sans entraves nationales dans l'ensemble de ces pays grâce à des procédures administratives facilitées.

A cette occasion, nous sommes

amenés à nous remémorer la longue lutte du SIT pour que soient reconnues dans notre canton des conditions de travail et de vie dignes pour les travailleurs étrangers. De nombreux-ses syndiqué-es ont soufferts des années durant du statut de saisonniers, époque où le changement d'employeur était limité, le regroupement familial encore interdit...

Quelques décennies plus tard, il est remarquable d'assister à une réelle ouverture de nos frontières qui, nous en sommes convaincus, représente une chance pour de nombreux-ses travailleurs et travailleuses en quête d'une expérience professionnelle dans nos contrées, comme pour de nombreux-ses Suisses-ses avides de travailler en Europe.

Comme l'on sait, cette ouverture se réalise en plu-

sieurs étapes, temporelles et géographiques, c'est l'occasion pour les syndicats de protéger les conditions de travail dans de nombreux secteurs d'activités par des conventions collectives de travail étendues et donc qui s'appliquent à tous les travailleurs et travailleuses occupé-e-s dans ces branches à Genève.

L'extension des CCT vise à empêcher le dumping salarial par l'imposition de conditions minimales de travail dans les entreprises et sur les chantiers. Aux travailleurs et travailleuses incombe la tâche d'informer les nouveaux et nouvelles venu-e-s de leurs droits.

La chronique d'une invasion annoncée n'a donc pas lieu d'être. Car, à salaires égaux, les travailleurs et travailleuses actuellement au chômage sont

à même de répondre aux qualifications requises par les entreprises de la place. De plus, la pénurie de logements et leur cherté limitera grandement le désir d'immigrer à Genève. Il est utile à ce propos de rappeler que le taux de circulation des personnes entre Etats membres de l'Union européenne est extrêmement bas.

Nous nous réjouissons par conséquent de cette nouvelle étape qui après la circulation internationale des capitaux reconnaît enfin la liberté de circulation aux personnes.

Sylvain Lehmann

Nous reviendrons en détail sur l'entrée en vigueur de la libre circulation dans le prochain SIT-info.



Attaques sur l'assurance invalidité

4.6% de la population active est invalide. Les dépenses de l'assurance invalidité augmentent chaque année de 7.9%. Voici des chiffres alarmants qui sont quasi quotidiennement cités dans la presse... et qui donnent lieu à des "explications" du type : "si tellement de personnes sont à l'AI, c'est parce que les gens en abusent". Après le "chômeur-profiteur" c'est le tour à "l'invalide-profiteur". Ce dont on parle moins, ce sont les origines des souffrances qui se cachent derrière les chiffres. Les conséquences des conditions de travail sur la santé des salariés sont systématiquement ignorées. Il n'est ainsi pas très courant d'expliquer que le taux d'invalidité est 12 fois supérieur chez les ouvriers et les semi-qualifiés et non-qualifiés et 5 fois chez les personnes qui ont une profession libérale ou scientifique. Les salariés les plus précarisés et sont ainsi les plus exposés et sont à risque de tomber malade et d'être touchés par l'invalidité. Plus les salariés sont fragilisés et, plus elles/ils sont exposés et sont à risque que le travail leur casse le dos et/ou le moral. Il est évident que la thèse de "l'abus" dans l'assurance invalidité vise à préparer le terrain pour faire accepter des coupes massives dans les prestations de l'AI. Déjà aujourd'hui, les médecins-conseils de l'AI essayent systématiquement de remettre en question un diagnostic de dépression et la 5^e révision de l'AI, qui est actuellement en préparation, s'annonce comme un véritable projet de démantèlement.

Pour comprendre le fonctionnement de l'assurance AI, les modifications en cours et les attaques prévues par la droite et l'extrême-droite de ce pays, le SIT et le Collectif travail, santé, mondialisation* vous invite à participer au

Conseil interprofessionnel

le 13 mai 2004 de 20.00 à 22.30
(collation pour toutes et tous à partir de 19 heures)

avec : Gilles Godinat, médecin psychiatre
Alain Riesen, ergothérapeute
Massimo Usel, sociologue

Bienvenue à toutes/tous les personnes intéressées.

*Le collectif travail, santé, mondialisation se compose de syndicalistes, de médecins généralistes et psychiatres et autres professionnels de la santé, ainsi que de militant·e·s du mouvement anti-mondialiste.

L'OIT édite un rapport révélateur

Une mondialisation juste ?

La commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation de l'OIT (Organisation internationale du travail) vient de sortir un rapport éclairant sur les effets sociaux, économiques et politiques de la mondialisation.

Cette commission d'experts, créée en 2001, a été chargée par l'organisation tripartite internationale de la rédaction d'un rapport sur la question de la dimension sociale de la mondialisation, y compris les liens entre l'économie mondiale et le monde du travail. Au travers de l'audition de 2000 représentant·e·s de gouvernements, de syndicats, d'entreprises, d'associations du monde entier et des dirigeants d'institutions internationales (Banque mondiale, FMI, OMC), la commission dresse un bilan critique des effets socio-économiques de ce processus.

Le rapport retient comme principales dimensions de la mondialisation la libéralisation du commerce international, l'expansion des investissements directs étrangers dans les différents pays et l'apparition de mouvements financiers transfrontaliers massifs qui ont exacerbé la concurrence sur les marchés mondiaux. Ces phénomènes ont été facilités par deux éléments, l'un politique (la réduction des barrières nationales aux transactions économiques internationales), l'autre technique (l'impact des nouvelles technologies particulièrement en matière d'information et de communication). Jusque là, rien de réellement innovant dans la réflexion de cette commission. Là où le rapport devient intéressant, c'est non seulement dans l'analyse d'un certain nombre d'effets sociaux dévastateurs de la mondialisation, mais également de ses conséquences politiques.

"A quoi bon une mondialisation qui baisse le prix des chaussures d'un enfant mais coûte à son père son emploi ?"

Cette déclaration d'un participant philippin à la consultation illustre assez bien les enseignements de ce document. Face à l'illusion selon laquelle la mondialisation a favorisé la croissance, le rapport constate que le Produit intérieur brut (PIB) mondial a

ralenti depuis 1990, date à laquelle la mondialisation s'est accélérée. Entre 1985 et 2000, la croissance du revenu par habitant n'a été supérieure à 3% que dans 16 pays en développement. Elle a été inférieure à 2% dans 55 pays en développement et négative dans 23 pays de la même catégorie. Mais surtout, durant la même période, l'écart entre pays les plus riches et les plus pauvres s'est considérablement accru. Les effets sur l'emploi ont aussi été destructeurs. En 2003, le BIT estime qu'il existe près de 188 millions de chômeurs-euses déclaré·e·s à travers le monde.

Quant à l'inégalité des revenus, elle s'est accentuée dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement parallèlement à une augmentation de la part du capital dans le revenu national. Exemple donné par la commission : la forte augmentation de la part de la population qui a les plus gros revenus aux Etats-Unis et qui représente 17% du revenu brut national, un niveau jamais vu depuis les années 1920 ! Cette émergence des très riches est, selon les experts, essentielle pour l'analyse de la mondialisation, car les très gros revenus sont généralement liés aux revenus (salariaux ou boursiers) versés par les multinationales, au développement de nouvelles entreprises d'envergure mondiale et "au phénomène de la célébrité à l'échelle mondiale (sic)" !

Selon le rapport, les effets politiques de la mondialisation

pourraient se résumer en une seule citation : "L'actuel processus de mondialisation ne dispose d'aucun moyen de maintenir l'équilibre entre la démocratie et les marchés". Aucun contrôle public démocratique n'existe sur un processus qui pourtant réduit chaque

jour davantage la marge de manœuvre des politiques économiques nationales. Selon la commission, ce déséquilibre entre économie et politique est par ailleurs lié à "la progression des doctrines économiques favorables au marché (qui) a joué un rôle essentiel dans la mise en place des fondations qui allaient permettre l'émergence de la mondialisation". Affaiblissement du rôle de l'Etat, diminution drastique des impôts en faveur des entreprises et des plus hauts revenus, libre-circulation des capitaux mais pas des personnes, développement d'une criminalité directement liée aux effets de la libéralisation des échanges, privatisation de services publics et de biens essentiels (eau, électricité...), la "marchandisation" des sociétés nationales liée à la mondialisation est dévastatrice, selon la commission.

Les enseignements de ce rapport ne font peut-être que renforcer nos convictions quant à l'aspect éminemment négatif du processus sans apporter de véritables révélations. Pourtant, il est intéressant qu'une institution internationale regroupant des Etats, des syndicats et des employeurs produise un document à contre-courant des doctrines dominantes dans les organisations internationales. Si les solutions préconisées par la commission relèvent souvent d'un certain angélisme face au rapport de force actuel au sein des institutions internationales telles que l'OMC, le FMI et la Banque mondiale, ce plaidoyer en faveur du politique, de l'équité et du développement durable est suffisamment documenté pour intéresser celles et ceux qui veulent comprendre ces phénomènes. Alors que le SIT va consacrer son prochain congrès aux droits des salarié·e·s face aux effets de la mondialisation, le rapport "Une mondialisation juste" constitue une lecture souvent passionnante.

Hervé Pichelin

La commission internationale du SIT va prochainement sortir une brochure sur ce sujet.

1er mai :
suite de la page 1

Genève, dispose déjà d'une assurance maternité cantonale prévoyant 16 semaines de congé. Introduite récemment, elle a considérablement amélioré la situation des travailleuses du canton. Sur le plan fédéral, une loi plus modeste de 14 semaines de congé maternité vient d'être adoptée par les Chambres. La droite extrême l'a combattu par référendum et nous serons appelés à nous prononcer en votation populaire dans le courant de l'automne. Celle-ci considère toujours que le place des femmes est au foyer et que la maternité est une affaire strictement privée, alors que la Suisse est le seul pays d'Europe à ne pas avoir d'assurance maternité, bien qu'elle soit inscrite depuis près de 60 ans dans la Constitution. Cette assurance maternité fédérale est un petit pas, mais il est crucial pour les femmes de ce pays. A Genève aussi, comme

notre canton. La loi fédérale prévoit explicitement que les cantons qui ont une assurance plus généreuse peuvent la conserver. Mais nous devrions toutefois rester sur nos gardes, car d'aucuns verraient bien, là aussi, un démantèlement de cet acquis.

Chômeurs-euses et invalides

Les chômeurs et les chômeuses font aussi l'objet d'attaques systématiques. Après la diminution récente du nombre d'indemnités de chômage et l'augmentation de la durée de cotisation à 12 mois prévus par la LACI, voilà que la recette miracle pour faire diminuer le chômage à Genève serait de supprimer les emplois temporaires cantonaux, qui permettent aux personnes arrivées en fin de droit, de travailler durant un an au sein d'une collectivité



dans les autres cantons, nous dirons oui à cette assurance maternité par solidarité envers les travailleuses qui ne bénéficient pas encore de ce droit élémentaire. Celui de ne pas perdre son revenu durant les mois qui suivent un accouchement. Une acceptation massive à Genève montrera aussi notre détermination à défendre les conditions existantes dans

publique pour éviter de tomber à l'assistance. Là aussi, la droite cherche à masquer un système économique destructeur d'emplois et leur volonté de bénéficier d'une main d'œuvre fragilisée, prête à accepter n'importe quel emploi, sous-payé et précaire. Nous devons aussi nous mobiliser pour contrer ce nouveau projet de démantèlement du filet social.

Après les chômeurs et les chômeuses, c'est aux invalides que la droite s'en prend. Elle mène depuis quelques temps une campagne de dénigrement des personnes à l'AI en les traitant de simulatrices. Bien sûr, le nombre de personnes invalides a explosé et ce n'est pas un hasard. L'intensification des rythmes de travail, le stress et la pression concurrentielle entre les travailleurs et les travailleuses ne laissent pas de place dans les entreprises pour les personnes affaiblies, moins performantes ou trop âgées. Les nouvelles formes d'organisation du travail ont des effets destructeurs sur la santé et c'est à cela que nous devons nous opposer.

Dans chaque canton, la droite a mené ces dernières années une offensive pour diminuer les rentrées fiscales et priver l'Etat des moyens financiers à même de faire face aux besoins de la population qui vont grandissant avec l'extension du chômage, de la pauvreté et de la précarité. Elle a en contrepartie fait des cadeaux fiscaux d'une extrême générosité aux plus riches, laissant les finances cantonales dans les chiffres

rouges. Poursuivant dans sa logique néo-libérale, la majorité bourgeoise du Parlement fédéral nous a ficelé un paquet fiscal permettant de priver, une fois encore, les cantons et les communes de près de 4 milliards de recettes. Ce projet, qui ne bénéficiera qu'aux classes les plus aisées, doit être envoyé par le peuple aux oubliettes le 16 mai prochain. (...)

La liberté d'expression

Afin de contrer les mouvements sociaux qui contestent cette politique absolument anti-sociale, la droite s'en prend aujourd'hui aux libertés démocratiques fondamentales, en particulier la liberté de manifester et le droit d'exprimer son opinion sur la voie publique. La dérive sécuritaire et répressive, qui a vu le jour ces derniers mois dans notre pays, a déjà fait de nombreuses victimes, au premier rang desquels on trouve des syndicalistes qui exerçaient leurs droits syndicaux et de manifestation. Violence policière contre des piquets syndicaux, blessure par balle colorante, peines d'emprisonnement avec sursis pour les

organisateurs du 1er mai Lausannois, amendes salées, etc. Cette politique liberticide se confirme avec le projet de loi déposé par la majorité bourgeoise du Grand Conseil qui rendra impossible l'exercice du droit de manifester. Cette loi est scandaleusement antidémocratique et nous la combattons avec la dernière énergie.

La lutte du mouvement syndical genevois s'inscrit dans un mouvement international plus large qui s'oppose à l'appauvrissement grandissant de peuples entiers dans les pays du Sud et de larges pans de la population au sein des pays du Nord. En ce jour de 1er mai nous dénonçons l'action conjuguée du libéralisme économique et du patriarcat, ces deux phénomènes mondiaux, qui sont à la source de la pauvreté et de la violence faites aux peuples. Nous réaffirmons le principe de la solidarité et la nécessaire combativité de l'ensemble des travailleurs et des travailleuses, avec ou sans emploi, suisses et étrangers, avec ou sans statut légal, du privé comme du public, à Genève et partout dans le monde.

Valérie Buchs

La TVA est-elle un monstre d'iniquité ?

La position de certain-e-s organisations (dont le SIT) lors des votations du mois de mai en faveur du relèvement de la TVA pour sauver l'AVS et l'AI fait tousser. D'ailleurs, c'est avec un chat dans la gorge que le SIT avait adopté ce mot d'ordre ! C'est la considération de la situation catastrophique de l'assurance invalidité qui a déterminé le comité SIT. Surtout dans le contexte où l'AI est attaquée de toutes parts, et où certains milieux voudraient bien la peau de cette assurance sociale sous prétexte que toutes celles et tous ceux qui en "bénéficient" sont des profiteurs-simulateurs. Défendre l'AI, c'est donc défendre ces personnes parmi les plus précaires qui sont attaquées de manière dégoûtante.

Cela dit, il vaut la peine de faire quelques considérations sur la façon de faire financer les assurances sociales et sur les impôts.

Faire payer les patrons

Très juste. Rien à redire. Sauf que les cotisations pour les assurances sociales sont toujours paritaires. Donc, les augmenter revient à augmenter également les prélèvements directs sur les salaires, ce qui est nettement moins agréable. Et d'ailleurs, le risque de se tirer une balle dans le pied est grand : il y a plus de dix ans, le SIT avait réfléchi à cette question, et en était arrivé à la conclusion que l'augmentation des cotisations sur les salaires prêterait les secteurs où la part de main d'œuvre dans le prix final des produits et services est la plus grande. Donc, pour une bonne partie, les secteurs que nous défendons prioritairement. Cela ne ferait qu'aggraver la tendance à la transformation des industries et des services vers des secteurs à très haute valeur ajoutée où le prestige de Genève y trouve son compte, mais pas les emplois. Il ne s'agit pas là d'abdiquer devant un chantage patronal, mais d'une observation de la situation depuis des dizaines d'années.

La TVA est un sommet d'injustice

Là encore, c'est vrai. Encore que ... Beaucoup de personnes qui ont peu de ressources ont toujours de la peine à s'imagi-

ner de la peine à s'imaginer ce que veut dire avoir de hauts revenus et dépenser beaucoup. A partir du présumé (d'ailleurs faux) que le prix de la livre de pain est le même pour tout le monde, beaucoup s'imaginent que la consommation d'un riche et d'un pauvre est la même. Pour rester dans la nourriture, prenons trois exemples.

Un : allez acheter une salade le même samedi matin au marché devant Manor et à celui du boulevard Helvétique, près des beaux quartiers. Pour le même poids de salade, vous n'aurez pas la même qualité, mais surtout un prix qui passe du simple au double.

Deux : pour le même repas, le riche et le pauvre mangeront du poisson. Mais entre le prix des filets de perches (pour rester encore modeste) et les bâtonnets de poisson panés, il y a une certaine nuance.

Trois : allez plutôt au restaura-

Impôt direct au foie

L'impôt direct est bien plus juste, puisqu'il est progressif, ne touche pas les catégories les plus défavorisées ... En sommes-nous bien sûr ? Pauvre malheureux employé, avec ton attestation de salaire remplie par ton employeur, qui te trouve malin parce que tu as réussi à défalquer une centaine de francs de déductions sur ta déclaration d'impôts ... Sais-tu que si tu avais une somptueuse villa hypothéquée, tu pourrais déduire des millions tout en continuant à jouir d'une villa qui ne t'appartient pas ? As-tu lu dans la presse le portrait de cette personne qui possède (pas juridiquement, mais de fait) un des plus luxueux palais de Genève, qui dépense en un mois ce que tu n'oses même pas rêver dépenser en une année, mais qui ne paye pas un centime d'impôt : il n'a ni revenu, ni fortune. Tout lui est payé



du jour ou une pizza. Plus ou moins arrosé, cela vous reviendra aux environs de trente francs. Avec cette somme, vous pourriez à peine vous payer une entrée dans un restaurant où vont les "riches".

Et on ne parle ici que de nourriture. Cela est valable pour tout le reste, toutes les habitudes de consommation ne sont pas comparables, en termes de loirs, d'achats d'équipement ménagers, etc. Mais il est vrai que cela n'est pas absolu et que la TVA comporte pourtant une part importante d'injustice, puisque qu'elle est payée par tout le monde, et que l'expansion de la consommation des plus riches cesse au bout d'un moment d'être proportionnelle à leurs moyens. Alors ...

par sa famille (qui peut ainsi également probablement déduire ces frais).

Alors il est vrai que l'impôt direct est plus juste en principe. Tout au moins pour celles et ceux qui ne peuvent rien dissimuler, qui n'ont pas le loisir de tricher ...

Y a qu'à augmenter l'impôt direct

Encore une fois, c'est une évidence. Les opposants au relèvement de la TVA clament cet argument avec raison. Le seul problème, c'est que ce sont des amis politiques avec lesquels nous avons lancé moult initiatives pour augmenter l'impôt direct des plus riches, des hauts revenus ; avec lesquels nous nous sommes battus

Vous avez un travail accessoire ?

En d'avril, chaque membre du SIT a reçu un questionnaire intitulé "Questionnaire travail accessoire". De quoi s'agit-il ?

Les plus de 11'000 membres du SIT sont convoqués, informés et consultés régulièrement, entre autres pour tout ce qui est en relation avec leur emploi principal : la convention collective de travail, les négociations salariales, les conflits collectifs, etc. Toutefois, un bon nombre d'entre vous n'arrivent pas à vivre de son travail sans un deuxième emploi.

Qu'est-ce qu'un "travail accessoire" ?

C'est un travail qu'on fait en plus de son travail principal. Par exemple : vous travaillez pendant la journée dans le secteur du bâtiment et le soir vous faites quelques heures de conciergerie ; vous êtes employé-e de bureau et le soir vous devenez nettoyeuse-eur pour une entreprise de nettoyage ; vous êtes au chômage car vous avez perdu votre travail mais vous continuez à travailler quelques heures comme vous le faites depuis des

années en qualité d'aide-ménagère, etc.

Pourquoi a-t-on besoin de savoir ?

Ce n'est pas parce que le travail accessoire n'est que le deuxième travail, qu'il ne donne pas des droits. Votre employeur, dans le cadre du travail accessoire, vous a sûrement informé-e de vos devoirs envers lui.

C'est votre syndicat qui vous informera sur les droits liés à ce deuxième contrat. En effet, les conditions de travail du travail accessoire doivent respecter les dispositions légales : la loi sur le travail, le code des obligations, les conventions collectives, les usages, etc. Vous avez ainsi droit à des fiches de salaire, un délai de congé, des vacances payées etc.

Il est donc important que chaque membre du SIT qui a un travail accessoire donne des informations sur celui-ci afin de donner au syndicat toutes possibilités de vous tenir au courant sur vos droits. Si vous n'avez plus le questionnaire, vous pouvez tout simplement nous téléphoner.

avec constance et acharnement contre les baisses d'impôts, contre les cadeaux fiscaux faits aux catégories aisées. Le moins qu'on puisse dire, c'est que nous avons pris ensemble des baffes qui comptent dans la vie d'une organisation. Nous avons montré notre incapacité à faire comprendre à quelqu'un qui gagne tout juste correctement sa vie qu'il n'est pas perdant lorsque les impôts augmentent. Au contraire, quelqu'un qui se trouve à la tête de deux ou trois cent mille francs de deuxième pilier est persuadé que cette fortune incommensurable est visée lorsqu'on s'attaque aux riches ... qui eux touchent cela chaque année, quand ce n'est

pas chaque mois. Tous les résultats des votations depuis quinze ans le montrent : jamais une baisse d'impôts n'a été refusée, et à plus forte raison une hausse.

Alors nous ne baissons pas les bras. Mais devant les infamies qu'on veut faire subir à celles et ceux pour qui l'assurance invalidité est primordiale parce qu'ils/elles travaillent dur dans des secteurs difficiles, nous acceptons une petite entorse à des principes. Et nous écrivons OUI sur notre bulletin de vote en graffitant MAIS sur le mur de la cuisine ...

Georges Tissot

Chômage

Qui sont les profiteurs ?

"Si on veut vraiment bosser on peut!", "Moi j'en connais qui se la sont coulée douce pendant des mois...", il suffit de lancer la discussion dans n'importe quel lieu public pour se rendre compte que le cliché du "chômeur feignant" est toujours tenace. L'idée qu'une grande partie des chômeurs sont des profiteurs qui touchent tranquillement leurs indemnités pendant que les autres vont travailler est toujours répandue, dans la rue comme chez les partisans politiques de la réduction des prestations chômage.

Certes, tous les assurés ne sont pas forcément irréprochables et même si les "chômeurs par facilité" ne le restent jamais très longtemps il existe bien quelques abus et quelques tentatives d'obtenir indûment des indemnités chômage. Les Offices cantonaux de l'emploi, qui gèrent les aspects contrôle et placement de l'assurance chômage, déploient une grande partie de leurs ressources à traquer ces abus : contrôle des recherches d'emploi, de l'aptitude au placement, des présentations aux postes assignés... les sanctions pour manquements aux exigences du chômage pleuvent et elles sont lourdes (voir article précédent). Les caisses de chômage

reçoivent régulièrement la visite d'inspecteurs qui "épluchent" des dossiers et mènent des enquêtes jusqu'au domicile des assurés ou sur les lieux qu'ils fréquentent.

Mais il existe d'autres genres d'abus qui ne font pas l'objet de tels contrôles ou sanctions et qui n'alimentent que très rarement les discussions de bistrot.

Qui a déjà entendu quelqu'un se plaindre que ses cotisations chômage finissent dans la poche d'entreprises économiquement en pleine forme? Voici un petit exemple de ce que l'on trouve en ce moment dans des dossiers en cours d'indemnisation.

Madame T. 43 ans, est aide-hospitalière. Depuis son licenciement d'un EMS, elle ne trouve plus que de très occasionnelles missions pour des entreprises de travail temporaire. L'Office lui assigne alors un stage de formation de onze semaines chez Rolex en qualité d'...ouvrière de fabrique. Un stage de formation est considéré comme un cours dispensé par un employeur et n'est donc pas rémunéré par ce dernier. Lorsque la caisse a demandé à Madame T. quel genre de formation elle avait reçu, voici sa réponse: "Ils m'ont très bien

expliqué ce que je devais faire. Après une semaine, je travaillais comme les autres employés." Madame T. a donc travaillé gratuitement pour Rolex durant onze semaines durant lesquelles elle a perçu ses indemnités de chômage habituelles en lieu et place du salaire qui devrait lui être dû. Ce "stage de formation" doit déboucher sur un engagement par une entreprise de travail temporaire (Rolex emploie la quasi-totalité de sa main d'œuvre non qualifiée par ce biais) limité à une année au maximum, moyennant une période d'essai de trois mois.

Lorsqu'une personne est surprise à travailler pendant son chômage elle se voit condamnée à rembourser les indemnités perçues, à être privée de ses revenus pendant deux à trois mois et l'on dépose généralement une plainte contre elle pour escroquerie à l'assurance. Dans le même temps, on envoie une autre travailler gratuitement pour une entreprise prospère aux frais du chômage.

Nous poursuivons le mois prochain avec des exemples plus parlants encore en relation avec les Allocations d'initiations au travail (AIT).

EC

Chômage

Pas d'obligation d'accepter n'importe quel travail

Madame A travaille à 80% dans le rayon librairie d'un grand magasin. Elle est contente de ce travail et tout se passe bien.

Madame A attend un enfant et son médecin la met un arrêt pour cause de grossesse quelques mois avant l'accouchement. Suite à la naissance de son enfant, Madame A demande à son employeur de pouvoir réduire son temps de travail à 60%. L'employeur lui explique qu'aucun poste à 60% n'existe dans le rayon librairie, mais lui propose de travailler comme caissière.

Or, si Madame A aime son travail, c'est justement parce qu'elle a toutes les qualifications et beaucoup de passion

pour travailler dans les livres.

Mais elle n'a aucunement envie de se retrouver derrière une caisse toute la journée. Elle refuse par conséquent la proposition de son employeur et se dit prête à reprendre son travail à 80% dans le rayon librairie. A ce moment, elle apprend que son ancien poste de travail a été définitivement attribué à une autre personne durant son absence pour grossesse et maternité et que son employeur ne lui laisse d'autre alternative que de devenir caissière. Madame A est fâchée et blessée par cette exclusion. Elle tombe malade et décide de donner son congé.

Madame A s'inscrit à la caisse cantonale de chômage et est

pénalisée de 31 jours car elle serait sans travail "par sa propre faute".

Elle fait recours contre cette décision, d'abord auprès du groupe réclamations de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) - qui maintient la suspension - et ensuite auprès du Tribunal cantonal des assurances sociales.

Le Tribunal reconnaît enfin les droits de Madame A et constate "qu'aucune faute ne peut être reprochée à l'assurance". Il qualifie en outre l'argumentation de l'OCE d'"incompréhensible". Sale histoire, mais belle victoire pour Madame A.

Christina Stoll

Le lien entre partage des tâches et sans papiers

Abonnez-vous à

L'émili

Fondé en 1912 par Emilie Gourd, le mensuel l'émili est le plus ancien journal féministe au monde.

Pour donner un exemple de son contenu, le sommaire d'un précédent numéro :

Elections fédérales : réaction de féministes engagées

International : Forum social mondial à Mumbai : un autre monde sans patriarcat est-il possible ?

Dossier : l'amour, une limite au féminisme ?

Prochain dossier : Les artistes de cabaret au bénéfice d'un permis L.

Abonnements :

65 fr. par an

Informations :

076 348 86 02

ou www.lemilie.org

Le 28 avril a été remis au Conseil d'État un appel signé par plus de 50 organisations de Genève - dont le SIT et la CGAS - donnant un point de vue féministe sur la question des sans-papiers dans l'économie domestique. En voici le texte.

Les organisations soussignées, solidaires avec la lutte des travailleuses sans statut légal pour obtenir leur régularisation collective, souhaitent rendre public un point de vue féministe à ce sujet, et notamment souligner les constats suivants.

Traditionnellement, le travail de reproduction a été dévolu aux femmes (éducation et soins aux enfants, ménage, soins aux malades et aux personnes âgées ou handicapées, etc.). A ce jour, le partage entre femmes et hommes des tâches ménagères, éducatives et de soins n'est de loin pas réalisé, et ces tâches de reproduction pourtant indispensables à la vie ne sont pas reconnues à leur juste valeur.

Le niveau de formation et le taux d'activité professionnelle des femmes se sont fortement accrues ces dernières années. Les femmes souhaitent avoir

une vie active en dehors du foyer et bénéficier d'une véritable indépendance économique.

Un coût de la vie particulièrement élevé, conjugué à une pression à la baisse sur les salaires rendent de plus en plus difficile pour une famille avec des enfants de vivre avec un seul revenu.

Le nombre important de familles monoparentales et de personnes isolées ont créé de nouveaux besoins qui ne sont pas comblés par les services publics.

On observe une forte augmentation de personnes très âgées requérant des soins lourds et une présence constante. Toutefois, le nombre de places en EMS est insuffisant et les services d'aide et de soins à domicile ne couvrent pas l'insuffisance des besoins.

Le nombre de places dans une institution de la petite enfance ou une famille d'accueil

est notoirement insuffisant, alors que l'insertion professionnelle des femmes se maintient lorsqu'elles ont des enfants en bas âge et que les hommes n'interrompent pas leur carrière.

La durée hebdomadaire de travail en Suisse reste l'une des plus élevées d'Europe. Par ailleurs, les horaires professionnels ne correspondent pas aux horaires scolaires et parascolaires. Enfin, le développement de la flexibilité et des formes de travail précaire et atypique, qui touchent tout particulièrement les femmes salariées, bouleverse les rythmes sociaux.

Les femmes se sont battues pour le développement d'un État social qui assure une partie des tâches que les femmes accomplissaient hier bénévolement (par exemple : prise en charge des enfants d'âge préscolaire, des personnes âgées ou malades, etc.). Les coupes dans le budget des collectivités publiques menacent de nombreuses prestations sociales et mettent en péril la survie des infrastructures qui ne répondent déjà que partiellement aux besoins de la population.

Les emplois dans le secteur de l'économie domestique comblent une partie des besoins sociaux de la population qui ne sont actuellement pas assurés autrement (gardes d'enfants à domicile, soins aux personnes âgées ou dépendantes, ménage, repas, etc.).

Au niveau mondial, la globalisation de l'économie et les politiques économiques néolibérales entraînent un accroissement du fossé entre pays riches et pays pauvres. Il en résulte une augmentation des flux migratoires. Les femmes des pays pauvres, responsables de la survie de leurs enfants, sont de plus en plus nombreuses à émigrer à la recherche d'un travail et de meilleures conditions de vie.

Le travail dans le secteur de

l'économie domestique est en grande partie assuré par des personnes sans statut légal, dont plus de 90% sont des femmes en provenance d'Asie, d'Amérique latine, du Maghreb ou d'Afrique.

La législation suisse n'autorise pas la prise d'emploi de personnel non qualifié en provenance des pays hors de l'Union européenne. Cette impossibilité touche tout particulièrement le secteur de l'économie domestique. Elle crée ainsi un secteur de l'ombre et rejette dans la clandestinité des dizaines de milliers de personnes, dont une majorité de femmes.

L'attitude de la société, qui accepte et profite d'avoir recours à une main d'œuvre clandestine pour effectuer ces tâches ménagères et de soins, tout en refusant d'accorder à ces travailleuses un statut légal et digne, relève de la plus grande hypocrisie.

Les conditions de travail dans le secteur de l'économie domestique sont mauvaises (bas salaires, horaires sans fin, logement chez l'employeur, etc.).

La clandestinité aggrave encore cette situation, en favorisant l'exploitation et la discrimination de ces femmes (isolement, salaire indécent, absence de couverture sociale et d'accès aux soins médicaux, chantage à la dénonciation, violence, harcèlement sexuel et viol, logement dans la promiscuité, peur de faire valoir ses droits devant les tribunaux, insécurité permanente liée à la peur d'être expulsées, etc.).

Des objectifs à atteindre

Ces constats nous amènent à revendiquer la réalisation des objectifs suivants :

- Régularisation collective des personnes sans statut légal, par l'octroi de permis de séjour et de travail, car leur activité

répond à des besoins sociaux non satisfaits ;

- D'ici là, arrêt immédiat des expulsions des personnes sans statut légal travaillant en Suisse ;

- Garantie de l'accès aux soins médicaux pour ces personnes, et levée des obstacles à la formation professionnelle (apprentissage) pour leurs enfants mineurs résidant en Suisse ;

- Refus catégorique du projet de nouvelle Loi fédérale sur les étrangers, et modification de la législation suisse actuelle en matière d'immigration, qui crée les conditions d'une exploitation accrue des travailleuses et travailleurs en provenance des pays extra-européens ;

- Octroi de permis de travail pour la main d'œuvre immigrée dans le secteur de l'économie domestique ;

- Réglementation du secteur de l'économie domestique dans le but d'y faire régner des conditions de travail dignes et respectueuses des personnes ;

- Favoriser les possibilités de formation professionnelle et de recyclage pour les femmes immigrées travaillant en Suisse, et améliorer les possibilités de reconnaissance de la formation acquise à l'étranger ;
- Adaptation des infrastructures publiques aux besoins sociaux, car elles sont insuffisantes et ne garantissent pas les conditions d'un réel droit au travail pour les femmes ;

- Création des conditions permettant un partage équitable entre femmes et hommes des tâches éducatives, ménagères et de soins : par l'harmonisation des horaires scolaires et professionnels, la réduction de la durée hebdomadaire de travail, et l'augmentation des bas salaires (en particulier ceux des femmes), afin de faire en sorte que chacun et chacune puisse disposer de temps à consacrer personnellement aux tâches de reproduction et de soins aux personnes proches.



La nouvelle Loi sur les étrangers poussera à davantage de précarité

Il faut empêcher le vote de cette loi discriminatoire

La politique suisse de la migration est en question. Après des décennies de protectionnisme, la libre circulation avec l'Union européenne va bouleverser la donne. Il y a lieu de craindre que cette ouverture s'accompagne d'une fermeture encore plus drastique pour les immigré-e-s les plus précaires : réfugié-e-s et travailleurs-euses sans statut légal.

Les chambres fédérales discuteront en mai du nouveau projet de Loi sur les étrangers (LEtr), un projet inacceptable, comme le constate la CGAS.

Pas de vraie politique de l'immigration

Il n'existe pas en Suisse de véritable politique d'intégration de l'immigration. Celle en vigueur se limite à contrôler les flux migratoires sans se préoccuper d'intégrer les ressortissants étrangers dans la société helvétique. Pas étonnant donc que la cohabitation entre Suisses et étrangers soit toujours plus tendue, et attise la xénophobie.

Au gré de la conjoncture économique, la Confédération a toujours joué avec des statuts de travail et de séjour précaires (permis saisonnier, de courte durée) et construit sa politique selon une logique de cercles : l'un constitué de la seule UE, le second du reste du monde, en accordant un régime privilé-

gié aux Etats-Unis, au Canada, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. A été rendue impossible toute immigration venant du bassin historique de main-d'œuvre (ex-Yougoslavie et Turquie) et d'Asie, Proche-Orient, Afrique et Amérique latine. Cette politique discriminatoire masque mal une attirance de la Suisse pour les pays proches d'un point de vue économique, religieux, idéologique... ou de la couleur de peau des habitants.

Depuis dix ans, un nouveau phénomène émerge : les clandestins et les sans-papiers. Auparavant cet état de non-statut était un passage quasi obligé (et connu de tous) pour obtenir un permis saisonnier. Comme le cadre restrictif ne correspondait pas à la demande de l'économie suisse, personne, hypocritement, ne se plaignait de cet état de fait. La présence de ces pseudo-saisonniers ainsi que celle, connue de tous également, des conjointes et enfants des saisonniers a donné naissance à ces sans sta-

tuts... Nombreuses étaient les femmes clandestines de ces saisonniers travaillant comme employées domestiques au vu et au su des autorités. Et pourtant, tout ce monde payait ses assurances sociales, ses impôts, son loyer...

La disparition, de fait, du statut de saisonnier a eu pour effet la disparition de la "réserve" de ces femmes de ménage illégales mais tolérées, remplacées depuis lors par des femmes se trouvant dans une précarité encore plus grande, notamment en venant d'Amérique latine.

Le projet de nouvelle LEtr

Elle encourage "clandestinité", précarité et asile : d'un côté elle supprime le statut de saisonnier, permet le regroupement familial sous certaines conditions et parle enfin de politique migratoire et d'intégration. En réalité cela cache les véritables problèmes :

Le permis de courte durée (renouvelable de 6 à 24 mois) remplaçant le statut de saisonnier, n'offre pas la possibilité de changer d'employeur et précarise davantage les salarié-e-s. Le permis de saisonnier pouvait au moins déboucher sur un permis annuel (B).

Le droit au regroupement familial n'est pas applicable. Il n'est pas pensable que les familles se déplacent avec

leurs enfants pour une période pouvant aller de 6 à 24 mois maximum.

La loi introduit une politique discriminatoire et de zones de "non droit" pour les non-européens, tels que ceux concernant l'assurance chômage, le genre de permis de séjour, le changement d'employeur et de canton.

Au niveau économique

Ce projet va précariser et clandestiniser les acteurs de plusieurs secteurs économiques (bâtiment, hôtellerie, agriculture, nettoyage, etc.). Les pousser vers la "clandestinisation" c'est aussi les pousser vers la précarisation, avec des conditions de salaires et de travail dégradées. 500'000 emplois seraient ainsi concernés, avec un coût social énorme, et des risques pour la cohésion du pays. La concurrence accrue entre les employés "stables" et ceux à statut précaire, en augmentant fortement, pourrait bien être à l'origine d'une xénophobie exacerbée et d'initiatives racistes.

Au niveau des assurances sociales

Jusqu'à maintenant, chaque employeur pouvait payer les cotisations sociales (AVS, etc.) ainsi que l'impôt à la source

pour ses employés sans papiers. La nouvelle LEtr empêchera ce genre de versement et donc poussera vers plus de clandestinité et une augmentation du travail au noir, au détriment des caisses publiques.

Les propositions de la CGAS

La CGAS s'oppose donc à la nouvelle LEtr, en constatant qu'elle :

- introduit des inégalités entre les travailleurs ;
- augmentera le nombre de travailleurs "clandestins" et favorisera de fait le travail au noir ;
- précarise les immigrés ;
- met en danger qualitative-ment certains secteurs ;
- ne permet pas une véritable politique d'intégration et d'immigration ;
- introduit des zones de non-droit ;
- ne tient pas compte de l'évolution de l'immigration au niveau européen et ferme les portes de la Suisse de manière discriminatoire aux non-européens ;
- ne fait pas d'analyse réelle de la politique migratoire ;
- introduit un statut pire que celui de saisonnier ;
- risque d'accroître l'immigration par le biais de l'asile.

La CGAS demande :

- le refus de la LEtr par les chambres fédérales ;
- la création d'une commission nationale, en vue de proposer une véritable politique nationale sur l'immigration et l'intégration qui tienne compte notamment de l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes avec l'UE, du flux migratoire en Europe, d'une non discrimination en la matière et d'une dimension humaine réelle ;
- l'abolition de la politique de contingentement arbitraire. Forte de son expérience de tripartisme, la CGAS propose que la politique tripartite soit généralisée au niveau national, impliquant l'étude de chaque demande venant de l'extérieur de la zone de libre circulation, en donnant priorité au marché de l'emploi local et à la zone de libre circulation, mais sans discrimination ;
- un seul statut avec droit au regroupement familial pour tous les migrants, quelle que soit leur origine ;
- une légalisation de tous les sans papiers qui ont cotisé aux assurances sociales et ont payé leurs impôts ;
- l'introduction d'un salaire minimum mensuel à l'engagement d'au moins 3'500 francs bruts afin d'empêcher le dumping salarial.

CGAS

La retro-chevauchée fantastique

Pendant près de deux décennies, les manèges de chevaux ont été soumis au contrat type de travail de l'agriculture. Dans ce secteur d'activité il n'y avait pas de salaire minimum et pas d'horaire fixe, ce qui donnait le privilège aux employeurs d'exploiter à outrance les employé-e-s, généralement des aides palefreniers, des palefreniers qualifiés et des écuyers. Il était assez logique d'appliquer ce contrat type à ce genre d'activité vu qu'il s'applique égale-

ment par semaine. Elle s'est vue déboutée de sa demande de l'application du contrat type précité (ainsi que de sa demande d'indemnité pour licenciement abusif). Les employeurs de ce manège, qui ont bénéficié de main d'œuvre étrangère, non qualifiée et qualifiée, se sont comportés comme la plupart des employeurs agricoles, avec mépris et grossièreté et n'ont jamais hésité à humilier leur employé-e-s devant les "riches" dira un témoin.

Saisi, le tribunal fédéral a

100'000 balles au soleil

Sylvie (prénom fictif) aura patienté trois avant de toucher le pactole, la rondelette somme de 89'595 francs pour salaires, vacances et autre indemnité pour licenciement abusif après que son patron l'aie licenciée et jetée comme un vieux mouchoir usé.

Sylvie a travaillé dans des conditions difficiles, pour Gold Coin Joailliers, un vendeur de bijoux peu respectueux.

Celui-ci l'engage en qualité de graphiste et est très exigeant avec son personnel. Plusieurs personnes quittent l'entreprise et laissent Sylvie devant une surcharge de travail inquantifiable.

Le patron lui demande d'assumer un deuxième cahier de charges, celui de gestionnaire de stocks en plus du sien de graphiste et en conséquence augmente un peu son salaire. Très vite, et à plusieurs reprises, Sylvie exige de son employeur qu'il lui retire cette deuxième tâche qui l'épuise

physiquement et psychologiquement.

Bien qu'assumant son travail consciencieusement, elle subit sans cesse des remarques négatives et désobligeantes d'un odieux patron jamais content du travail effectué. Elle devra mendier pour obtenir le paiement de son salaire de juin avant de renoncer à venir travailler pour mettre son employeur en demeure de lui verser son salaire.

Sans scrupules et se croyant au-dessus de tout, il la licencie "pour faute grave" avec effet immédiat. On ne sait toujours pas si la faute qu'il a qualifiée de grave est que Sylvie faisait du travail pour deux pour le sortir de la situation dans

laquelle il se trouvait ou parce qu'elle a osé réclamer son salaire à la fin du mois ?

Heureusement qu'il y a une justice. La cour d'appel des prud'hommes a confirmé que le licenciement était abusif, car licenciée dès lors qu'elle réclamait son salaire. D'autre part, le contrat de Sylvie stipulait que l'employée s'engageait à travailler pendant une période de deux ans. La cour a considéré que ce contrat de durée déterminée ne pouvant prendre fin qu'au terme de cette période et a donc condamné l'employeur à payer le salaire pour toute la durée du contrat. En sus, il a aussi octroyé une indemnité égale à trois mois de salaire.

Bravo à Sylvie pour son courage. Aux autres de croire à leur tour que se battre vaut la peine. A moins que l'argent monte à la tête de ceux qui en ont trop !

Sylvain Tarrit



ment pour la garde de bétail. La garde et l'élevage du bétail font partie des exploitations agricoles selon les normes fédérales. Dès que l'on pratique la garde des chevaux, l'entreprise est donc agricole. Mais si le manège pratique la garde de chevaux et l'équitation il n'est pas soumis à la loi sur l'agriculture...

De plus, pendant cette période, ces manèges ont reçu très généreusement des permis de saisonniers octroyés par la sous-commission tripartite de l'agriculture, et cela bien que l'activité soit annuelle.

Jusqu'à maintenant donc, les prud'hommes se sont basés sur le contrat type pour juger des cas qui leur étaient soumis.

Mais aujourd'hui, les prud'hommes ont changé leur pratique. Une travailleuse avait été licenciée par le manège d'Evordes pour avoir refusé de travailler une heure gratuite-

confirmé l'arrêt de la cour d'appel des prud'hommes et a suivi son argumentation sur l'application de CTT.

S'il nous est pas possible d'appliquer le contrat type de l'agriculture pour les manèges de chevaux, il nous reste à demander le paiement des salaires d'enseignant-e-s pour les écuyer-e-s, puisqu'ils/elles donnent des cours d'équitations. Ce qui serait logique et l'on pourrait obtenir des salaires un peu plus conséquents et demander l'application de la convention collective du nettoyage pour les aides palefreniers qui nettoient les boxes des chevaux. Quant au licenciement abusif nous l'obtiendrons sans doute lorsqu'un-e travailleur-euse sera licencié-e après avoir refusé de travailler gratuitement un jour par semaine...

Boumédienne Benmiloud

Aux salarié-e-s du secteur de la vente, de l'alimentaire, du secteur informatique, médias, culture et services

Changement de programme dans les dates de formation que nous vous proposons !

Nous vous convions à une soirée de formation le lundi 17 mai à 19 h30 pour venir débattre du thème suivant :

être délégué-e syndical-e sur son lieu de travail et participer à la vie du syndicat

où nous pourrions échanger sur les expériences des uns et des autres, nous vous donnerons des outils pour essayer de mener à bien cette tâche et ce sera l'occasion de parler de la vie du syndicat et du congrès SIT qui aura lieu en novembre 2004.

Le Jeudi 3 juin 2004, nous aborderons alors le thème des accords bilatéraux et de ce qui va changer pour les travailleurs.

Ces formations ont lieu dans la grande salle du SIT (on y accède par le jardin). Nous vous attendons nombreuses et nombreux !

Equipe commerce- alimentation- media

Pour plus d'information sur ces formations, vous pouvez vous adresser à Fabienne Saunier ou Sylvain Tarrit.

Bientôt une assemblée générale intersyndicale de la vente

Il est temps pour le SIT de négocier la future mouture de la CCT-cadre, convention entrée en vigueur au mois de décembre 2002. Cette nouvelle mouture devant prendre effet au 1er janvier 2005, sa négociation a déjà commencé. A l'ordre du jour, les points sont nombreux puisqu'il s'agit non seulement de renforcer considérablement son contenu, mais également d'étendre son champ d'application et sa portée à davantage de salarié-e-s encore.

Pour ce faire et dans la perspective des négociations de ces prochains mois, le SIT et le syndicat actions-Unia organiseront le 24 mai prochain une grande assemblée du personnel de la vente.

Le lieu et l'heure précise vous seront communiqués ultérieurement, par courrier postal et annonce dans les journaux. Retenez cette date à ne manquer sous aucun prétexte !

Séverin Guelpa

Des coups de pied ...

Nous continuons ici la rubrique "les coups de pied", dénonçant les commerces qui ne respectent pas la convention cadre obligatoire dans la vente.

1. Zandi Sarl / Station Service BP à Vernier :

Il n'est jamais simple de faire comprendre à un patron de station service que certaines lois s'appliquent à lui. Souvent sujettes à dérogation, en matière d'horaire notamment, les stations d'essence ont un peu tendance à faire comme bon leur semble, conscientes de leur statut privilégié mais également mises sous pression par les grands groupes pétroliers dont elles dépendent.

Toujours est-il que ces stations sont soumises à la convention cadre et qu'elles ne font pas exception. C'est le cas de la station BP de Vernier qui ignorait jusque-là tout de la CCT-cadre. Après avoir eu droit à de patientes explications, la direction a promis de se faire encadrer et aider dans la mise en conformité de ses contrats d'engagement. On attend de voir... Pour l'heure, l'amende va être salée !

2. City Disc :

Suite à plusieurs contrôles au sein de City Disc, le SIT a constaté différents problèmes de travail dont certains se portaient en violation de la convention cadre. Au-delà des horaires irréguliers et des plannings distribués l'avant-veille, les contrats d'embauche de cette société ne stipulent aucun temps de travail, et ce malgré l'obligation qui en est faite dans la convention. City Disc ayant été dénoncé par le SIT et n'ayant pas daigné de présenter devant la commission paritaire, cette société a été mise à l'amende.

3. Claire's :

Devenue une habituée de la commission paritaire de la vente, Claire's a récemment été entendue pour une deuxième fois. De manière générale, Claire's a compris qu'un-e salarié-e auxiliaire ne pouvait être engagé-e plus de quatre mois et que son contrat devait ensuite être transformé en un contrat fixe. Claire's n'a par contre pas compris que cette modification allait de pair avec une augmentation du salaire, puisque celui du personnel fixe est plus élevé que celui des auxiliaires. Enfin, malgré les oppositions catégoriques de cette société, le SIT a relevé à plusieurs reprises des cas où une personne était amenée à travailler deux



soirs par semaine au-delà de 19h00, ce qui est strictement interdit par la CCT cadre. Un délai lui ayant été imparti pour se mettre en conformité, tout nouveau cas de violation futur risque cette fois-ci d'être salé !

Mais des lauriers pour King Jouets !

Après avoir été condamné au paiement d'une amende en août dernier pour ne pas avoir compensé ou rémunéré les heures supplémentaires de son personnel, King Jouets s'en enfin décidé à signer la convention collective de travail du commerce non alimentaire (CCTDNA), bien meilleure que la CCT cadre, et ceci avec effet rétroactif au 1er janvier 2003. Nous la félicitons et lui souhaitons d'ores et déjà bon courage pour le calcul des différences salariales rétroactives de son personnel !

Séverin Guelpa

Pourquoi la grève du 4 mai?

Le mardi 4 mai, les salarié-e-s des services publics ont débrayé pendant une demi-journée et ont manifesté leur colère. En voici les raisons.

Le premier élément à retenir de ce conflit est l'absolu mépris dans lequel le Conseil d'Etat tient les syndicats et les associations professionnelles du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat. Imaginez un employeur qui, lorsqu'il prend des décisions capitales pour les salaires ou les conditions de travail, déclare aux syndicats "vous les découvrirez sur internet" ou bien les informe en même temps que la presse.

Que ce soit le mépris ou l'absence de courage politique qui explique cette attitude du Conseil d'Etat, le constat est le même : il n'existe aucune volonté de la part du gouvernement actuel de négocier avec les syndicats, ni même d'ailleurs de les informer. Le "partenariat social" version Conseil d'Etat se résume donc à une politique du fait accompli. Dans un contexte général d'attaques des services publics et de politique des caisses vides, il ne faut donc pas s'étonner du dépôt simultané d'un projet de loi sur la suppression du statut de fonctionnaire.

Un projet de budget 2004 à la baisse

Le précédent SIT-info avait déjà détaillé le contenu de ce projet de budget qui risque fort, au vu des réactions de la majorité parlementaire, d'être encore revu à la baisse : le déficit passe de 554 millions à 393 millions de francs par rapport au premier projet déposé en septembre 2003. 28 millions sont soustraits aux charges de personnel en rognant sur les mécanismes salariaux (indexation annuelle et non semestrielle de 0,1%, demi progression de la prime de fidélité, annuité décalée de 6 mois), sur les nouveaux postes promis (141 au lieu de 220 avec 25 postes existants supprimés). Par contre, 99,5 postes d'auxiliaires seront stabilisés. 50 millions sont également économisés sur les subventions et 40 millions sur les charges générales (budget de fonctionnement).

Le Cartel intersyndical en a donc été informé en même temps que les médias et les promesses faites sur le rétroactif de l'intégralité des mécanismes salariaux n'ont pas été respectées. Par ailleurs, si l'on connaît le montant des coupes sur les subventions, les investissements et le budget de fonctionnement, les syndicats n'ont même pas été informés de leur conséquences exactes : quels secteurs seront touchés, quelles prestations seront atteintes? Mystère. Sans compter les "sacrifices" supplémentaires qui seront décidés par le Grand Conseil.

Le plan financier quadriennal : besoins sociaux ? Connais pas !

Le plan financier quadriennal (PFQ) 2004-2007, qui vise à l'équilibre financier des finances cantonales à l'horizon 2007, adopte clairement les moyens et les objectifs de la politique budgétaire fédérale. Il ne s'agit plus d'établir les priorités des politiques publiques en fonction de besoins sociaux existants ou

prévisibles. Mais de faire passer auprès de la population et du personnel le message selon lequel Genève est trop généreuse en matière de prestations.

Pour cela, le Conseil d'Etat ne dévoile pas où les coupes seront précisément effectuées. Non, on affiche des pourcentages d'augmentation autorisée pour les dépenses et on dépose un projet de loi sur un "mécanisme de frein au déficit autorisé" qui oblige à ce que le budget de fonctionnement annuel soit toujours équilibré. Même artifice que pour le "frein à l'endettement" fédéral qui nous vaut le paquet fiscal sur lequel on vote le 16 mai : le politique pose le principe absolu de l'équilibre budgétaire et "oublie" d'annoncer les effets concrets sur le fonctionnement ou sur les prestations. Il en va de même pour les mesures du plan quadriennal.

Que signifie la limitation de la progression de la masse salariale à 1,6% maximum et l'augmentation des charges de personnel bloquée à 1,3% ? Et bien que si l'inflation est supérieure à ce montant, le personnel devra renoncer soit à l'indexation, soit à l'application intégrale de la prime de fidélité ou de l'annuité. Plus de négociation, puisque la loi nous impose le plafond ! Les besoins en effectifs augmentent dans le social, la santé l'éducation ou tout autre secteur public ou subventionné ? Ah, désolé, non seulement les charges de personnel sont bloquées, mais en plus le plan financier prévoit le gel des effectifs du public et du subventionné entre 2004 et 2007 ! Plus d'engagement, plus de remplacements à partir du 31 décembre 2004, et 18 millions en moins sur trois ans pour engager des auxiliaires !

Pour s'assurer que les bénéficiaires de prestations ne coûtent pas trop cher, 50 millions sont retirés au secteur subventionné sur deux ans sans indication, une fois encore, des secteurs visés. L'augmentation des subventions sera limitée au même taux que l'indexation du personnel.

Les recettes sont simples : soit l'on coupe dans les prestations, soit l'on réduit le personnel, soit l'on sort des institutions des règles salariales de l'Etat ce qui permet des économies sur les salaires. Privatisation, qui a parlé de privatisation ? Quant au blocage des dépenses de fonctionnement et des investissements, les conséquences en sont claires : il faudra renoncer à la construction de nouvelles infrastructures (écoles, EMS, transports...), couper dans les achats de l'Etat auprès des entreprises privées alors que les dépenses, de l'aveu même du Conseil d'Etat, sont maîtrisées dans ce domaine. Voilà comment ralentir davantage l'économie cantonale et rendre plus difficile encore le quotidien des services. Mais comme l'écrit le gouvernement cantonal au sujet des investissements "les besoins sont là, il s'agit de faire preuve d'imagination pour y répondre" !

La perversité du projet ne tient donc pas seulement dans le fait que seules les dépenses en personnel et les prestations

sont visées alors que rien n'est proposé en ce qui concerne des recettes nouvelles. Non, le véritable danger tient dans le fait qu'il va se concrétiser par des modifications de la loi sur les traitements et des lois de subventionnement. Et qu'il n'existera plus rien à négocier puisque, quels que soient les besoins, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pourront s'abriter derrière les obligations légales pour ne pas y répondre.

C'est en septembre que le gouvernement a prévu de déposer une série de projets de lois qui vont concrétiser ce plan financier. Les échéances pour le personnel et la population sont très proches.

GE- Pilote... le déficit !

Le PFQ s'accompagne d'un autre projet ambitieux du Conseil d'Etat : "Ge-Pilote, pour un pilotage efficient de l'action publique". Ici encore, alors que ce projet de réforme de l'Etat a débuté il y a un an, le gouvernement n'a pas jugé bon d'informer les syndicats de son existence. A la lecture de ce texte et de ses annexes, aucun doute, nous revenons aux recettes de la "Nouvelle gestion publique" (NPM - New public management) des années 80 qui avaient inspiré le célèbre audit d'Arthur Andersen sur l'Etat de Genève.

Mais lisons ce qu'en dit le Conseil d'Etat : "Ce projet inclut les outils de pilotage nécessaires à l'évaluation stratégique des prestations. Il vise à terme à mettre en place un processus d'élaboration et de contrôle budgétaire qui identifie clairement les prestations, les objectifs visés, les objectifs atteints et les coûts qui en découlent". Au-delà du verbiage technocratique, ce projet vise à analyser l'ensemble des prestations de l'Etat et du subventionné, en définir les coûts au travers de la généralisation de la comptabilité analytique (qui permet de détailler, au crayon près, les dépenses) et "d'évaluer en permanence la qualité et l'opportunité de l'action publique". Dites-moi combien cela coûte, je vous dirai où je vais couper !

En privilégiant dans les politiques publiques la production et le coût des prestations, c'est toute l'idéologie de la NPM qui resurgit. Avec les contrats de prestations (re baptisés "accords de mission") qui permettent de désengager l'Etat des services à la population en confiant à des administratifs non élus le soin de définir quelles prestations seront encore fournies. En privilégiant les outils financiers et budgétaires d'évaluation aux dépens du contrôle démocratique. En réduisant les choix politiques au respect de normes comptables fixées par la loi. Ce projet complète donc parfaitement le PFQ dans son idéologie et dans ses outils. Dans un contexte de déficits publics, il ne peut servir qu'à déterminer où les coupes auront lieu.

Suppression du statut, l'arme fatale

Pour la réussite de ces projets, une condition est nécessaire : le Conseil d'Etat ne doit pas avoir en face de lui un personnel public et parapublic uni par un même statut ou des

conditions de travail et salariales identiques. En effet, les attaques qui vont en découler trouveront une mobilisation et une solidarité des salarié-e-s déjà confronté-e-s aux mêmes politiques dans les années 90.

Les partis de droite déposent donc quasi simultanément un projet de loi qui met fin au statut de la fonction publique et, par analogie, aux conditions de travail et salariales du subventionné. Plus de nomination, instauration de conventions collectives par secteur et par métier, suppression des 40 heures et des mécanismes salariaux, introduction du salaire au mérite : ce qui est proposé l'est sur le modèle de ce qui a été mis en place à la Poste et dans l'administration fédérale. Avec les conséquences que l'on connaît sur l'explosion des hauts salaires, les suppressions de postes de travail, les atteintes à l'égalité salariale entre femmes et hommes... Ce qui est proposé, c'est l'individualisation des rapports de travail qui vise à rompre les solidarités collectives pouvant s'opposer au projet de la droite. Nous reviendrons plus en détail sur cette loi car ces effets vont largement au-delà du statut du personnel et consacrer la fin de l'Etat et des services publics tels que nous les connaissons à Genève.

Ce n'est qu'un début...

Les prochaines échéances du mouvement de services publics et subventionnés sont très proches. Le Cartel intersyndical a

exigé du Conseil d'Etat une rencontre pour l'ouverture de négociations sur les 3 projets. L'assemblée du 4 mai a adopté une résolution contenant un préavis de grève d'une journée pour le 18 mai en cas de refus du Conseil d'Etat de négocier. Le 13 mai est prévu une manifestation à 17h 30 devant le Grand Conseil avec les associations d'usagers-ères au début de la session parlementaire qui doit traiter du budget 2004, mais également des premiers éléments du plan financier quadriennal et de GE-Pilote.

Dans la mesure où les prestations et les subventions sont atteintes par les trois projets, la mobilisation ne doit pas être le seul fait des salarié-e-s du public et du subventionné. Cette manifestation du 13 sera suivie à 19h 30 par une assemblée générale du personnel convoquée par Le Cartel à la salle du Faubourg. Cette assemblée décidera de la confirmation du préavis de grève pour le 18 mai.

Les rythmes sont soutenus mais la volonté du Conseil d'Etat et du Grand conseil de faire passer en force et dans l'urgence leurs divers projets doit trouver de notre part des réponses immédiates.

La mobilisation commencée le 4 mai est vitale pour l'avenir de l'Etat social et pour les conditions de travail du secteur public et du subventionné, qu'il soit de droit public ou privé.

Hervé Pichelin

11^e révision de l'AVS

NON

imposition de la famille et paquet fiscal

CGAS

votez OUI à la TVA pour le financement de l'assurance invalidité

Etats généraux HES-S2

Des Etats généraux romands HES Santé-Social se tiendront le mercredi 26 mai 2004 au buffet de la Gare de Lausanne, de 9h30 à 17h. Le thème principalement traité concerne les "accords de Bologne" et les transformations des formations. Le processus de construction de la HES s'accélère; des transformations en cours comportent nombreux enjeux, parfois assez complexes comme ceux qui impliquent la mise en œuvre des accords de Bologne. Le personnel s'épuise à répondre aux impératifs de changements, les syndicats s'inquiètent des conséquences pour le personnel et aussi pour les étudiant-e-s et les nouvelles professions. Pour s'inscrire, contacter : orga@ies.unige.ch

Consommer: notre seule participation à la mondialisation?

Quelles actions possibles pour les citoyens et citoyennes.

Objectifs: Etudier les mécanismes liés à la mondialisation de l'économie. Présenter des actions possibles pour être un citoyen, une citoyenne responsable.

Contenu: Comme l'ont montré les manifestations autour du G8 ainsi que les Forums sociaux, la mondialisation est au centre des débats. Mais quelles sont les caractéristiques de la mondialisation? Quelles en sont les conséquences sur les habitants de la planète, au Nord comme au Sud? Comment exercer encore localement ses responsabilités de citoyen et citoyenne dans un monde globalisé? Ce cours tentera d'apporter quelques réponses à ces questions à partir d'exemples (articles de sport et textiles, accès aux médicaments, biens culturels, évasion fiscale, marchés financiers) et de pistes d'action concrètes.

Périodes: Les lundis 7, 14 et 21 juin 2004 de 18h30 à 21h00. Durée 7h30.

Inscription: Jusqu'au lundi 24 mai 2004.

Intervenant-e-s: Florence Gerber, Jean-Claude Huot et Julien Reinhard de la Déclaration de Berne.

Prix: Fr. 40.- / Membre UOG: Fr. 30.-

TABLES OUVERTES

Conférences publiques

Les jeudis de 10h00 à 12h00
UOG - Amphithéâtre Berenstein
Place des Grottes 3 - 1201 Genève

Entrée libre

Jeudi 27 mai 2004:

La crise du logement à Genève: comment sortir de la crise?

M. Carlo SOMMARUGA, juriste à l'ASLOCA.

Depuis quelques années, Genève vit une crise du logement sans précédent. La réaction de l'Etat n'a pas endigué l'augmentation du nombre d'habitants à Genève.

M. Sommaruga fera un tour d'horizon de la situation genevoise. Il expliquera les hypothèses possibles défendues par l'ASLOCA.

En partenariat avec la CGAS

Vous vous êtes naturalisé-e Suisse ?

Il arrive que le SIT ait besoin de contacter ses membres suisses, particulièrement en cas de lancement de référendum ou d'initiative. Evidemment qu'à cette occasion le SIT ne considère pas les étrangers comme partie négligeable, mais il est parfois un peu inutile de faire des envois par milliers qui ne soient pas bien ciblés.

Le SIT compte environ 75% d'étrangers parmi ses membres. Mais il est bien possible qu'une bonne partie d'entre elles et eux se soient naturalisés suisses depuis leur inscription au syndicat, ou soient doubles-nationaux. Il nous serait utile de le savoir afin d'être plus efficace dans notre action lors de votations populaires, de lancement d'initiatives ou de référendum.

Merci aux intéressés-es de nous signaler s'ils ont changé de nationalité récemment, voire même depuis leur inscription au syndicat !

Impressum

Équipe permanente de rédaction et mise en page : Sylvain Lehmann, Sacha Pfister, Hervé Pichelin, Georges Tissot.

Collaborateurs-trices réguliers : Giovanni Albano, Corinne Béguélin, Boumédienne Benmiloud, Valérie Buchs, Manuela Cattani, membres de l'Équipe Chômage, Jean-Luc Ferrière, Jésus Gomez, Séverin Guepka, José Maria Hans, Thierry Horner, Jorge Klappenbach, Fabienne Saunier, Christina Stoll, Sylvain Tarrat, Bassem Teylouni, Ismail Türker, Barbara Urtasun, Jean-Michel Varcher, Françoise Weber.

Impression : CIE Genève.

Tirage : 12500 exemplaires. Reproduction d'articles autorisée et souhaitée, mais seulement avec mention complète de la source.

Le journal du syndicat n'est pas l'affaire des seul-e-s secrétaires syndicaux. Aussi accepte-t-il volontiers les contributions des membres, pour autant qu'elles portent sur l'activité syndicale au sens large, soient conformes aux principes généraux du SIT, ne dépassent pas 3000 signes et ne soient pas anonymes (même si l'auteur-e peut demander que son nom ne soit pas divulgué). En cas de difficulté (article trop long ou hors sujet par exemple), le secrétariat prendra contact avec l'auteur-e.

Le délai de réception des articles doit impérativement être respecté. Pour 2004, il s'agit des dates suivantes (lundi à midi) : 7 juin, 23 août, 27 septembre, 25 octobre, 22 novembre.

Forum social Haute-Savoie

Samedi 15 mai et dimanche 16 mai
Centre Martin Luther King ,
Annemasse (près de la gare)

Tables rondes , débats , ateliers , animations ...

- ➔ Initiatives et expériences locales
- ➔ Economie sociale et solidaire
- ➔ Les services publics face à l'OMC (AGCS)
- ➔ Exclusion : logement, chômage, précarité, vieillesse ...
- ➔ Intégration /discrimination
- ➔ Sécurité sociale
- ➔ Agriculture et ruralité en Haute - Savoie
- ➔ Problèmes transfrontaliers

Activités festives

Du samedi 14h. au dimanche 18 h.

NB : le SIT y participera samedi après-midi à 16 h 30 dans le cadre de la Table ronde sur les problèmes transfrontaliers organisée par la Coordination économique et sociale transfrontalière (CEST), avec une intervention de G. Tissot sur la libre circulation.

Syndiqué-e-s, ne donnez pas votre argent aux banques !

Depuis le début 2004, les banques prélèvent sur chaque chèque encaissé 6 francs au porteur du chèque.

Cela signifie donc que lorsque le syndicat établit des chèques pour des remboursements en tous genres (contributions professionnelles, cotisations, indemnités de grève ...), chacune de ces sommes est diminuée de 6 francs, qui vont dans la poche des banques.

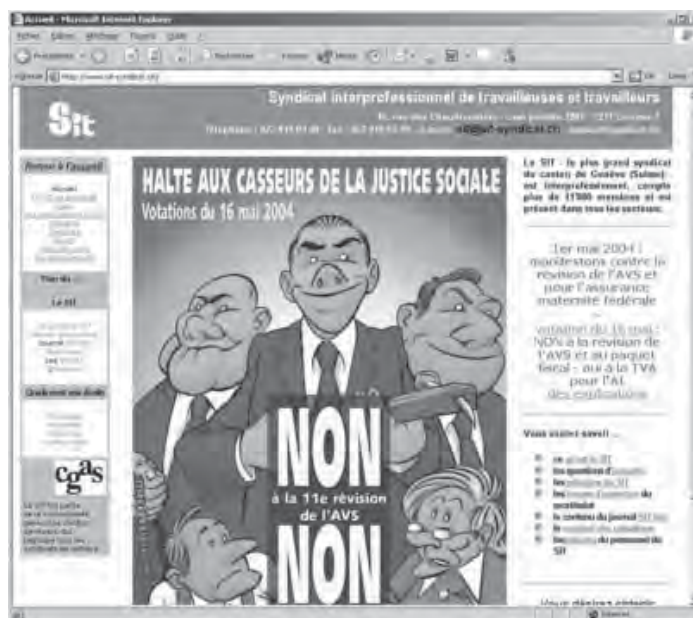
Si vous ne voulez pas connaître ce gros inconvénient, il est donc préférable de communiquer au syndicat votre numéro de compte en banque ou de compte de chèque postal. Nous établirons alors des virements qui, eux, ne vous coûtent rien !

Du côté de la CGAS

Lors de son dernier comité du mois d'avril, la CGAS a :

- discuté du prochain passage devant les chambres fédérales de la nouvelle Loi sur les étrangers et a rappelé son opposition absolue à cette loi discriminatoire et inapplicable dans les faits;
- pris position contre le projet de loi de députés de la droite extrême genevoise visant à restreindre le droit à manifester et cassant ainsi la liberté d'expression;
- décidé de signer l'appel pour l'adhésion de la Suisse à l'Union européenne;
- fait le point sur la prochaine entrée en vigueur de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne;
- pris des dispositions pour répondre à une consultation sur une nouvelle loi fédérale sur le marché intérieur.

Visitez notre site internet : www.sit-syndicat.ch



Heures d'ouverture du SIT

La réception-téléphone est ouverte tous les jours de 9.00 à 12.00 et de 14.00 à 18.00, sauf le vendredi (jusqu'à 17.00). Mais des renseignements sur les problèmes de travail ou de chômage ne sont pas donnés par téléphone. Il faut passer aux permanences, soit :

Bâtiment, nettoyage :

accueil chaque jour de 15.00 à 18.00, mardi jusqu'à 18.30 et le samedi de 9.00 à 11.30
permanences pour tous secteurs mardi, jeudi et samedi (il y a des heures de réception différentes par secteur - se renseigner)

Terre - industrie - transport - sécurité - finances - concierges - régies :

mardi de 14.00 à 18.30 et vendredi de 14.00 à 17.00

Vente, commerce, services :

lundi et jeudi de 14.00 à 17.00

Hôtellerie-restauration - économie domestique :

lundi, mercredi et vendredi de 14.00 à 17.00
accueil du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00

Santé, secteurs public et subventionné :

mardi et mercredi de 14.00 à 18.00

Caisse chômage :

du lundi au vendredi de 8.30 à 11.30

Payer ses cotisations simplement

Les cotisations syndicales, qui sont la seule ressource du SIT, devraient servir le plus possible aux actions à mener. Mais une partie va vers des frais administratifs qui pourraient être évitables.

Savez-vous qu'en donnant l'ordre à votre banque ou à la poste de prélever directement les cotisations sur votre compte en banque ou en poste, vous évitez beaucoup de travail administratif au SIT et réduisez fortement des frais évitables ?

Et rassurez-vous : on ne prend pas vos cotisations, on ne les augmente pas si vous n'êtes pas d'accord !

Alors, demandez à l'administration du SIT un formulaire à remplir pour ce qui constitue une simplification pour tout le monde.

Le premier guide genevois pour prérétraités et retraités



Loisirs
Santé
Démarches administratives
Maintien à domicile
Fin de vie

En vente à la CGAS et à l'Prosopée centrale, 11 rue de la République 1201 Genève

Un manifeste pour le droit de manifester

50 organisations ont signé un manifeste affirmant que le droit de manifester est un droit démocratique fondamental, qui ne doit pas être soumis à des restrictions autoritaires et provocatrices.

La majorité parlementaire de droite et d'extrême-droite du Grand Conseil genevois a déposé le 2 décembre 2003 un projet de loi qui, sous prétexte de "lutte contre les casseurs", s'en prend directement à un droit démocratique fondamental : le droit de manifester.

Une cinquantaine d'organisations genevoises - dont le SIT - ont signé un "Manifeste pour le droit à manifester" dont voici l'essentiel.

Contre des "casseurs", une telle loi (ou aucune autre du même tonneau) est d'une totale inefficacité : des "casseurs" ne demandent pas d'autorisation de manifester, se contrefichent des lois en général et des états d'âme de la droite genevoise en particulier et ce ne

sont pas eux - bien au contraire - qui sont visés par l'Entente et l'UDC, dont par ailleurs les projets ne donnent ni réponse, ni explication ni solution aux absences parfois étranges de la police lors de saccages comme ceux du 31 mai 2003 dans les Rues Basses.

Par contre, en réduisant le droit de manifester au bon plaisir des autorités, le projet de loi de la droite genevoise s'attaque à un droit dont nous, organisations agissant pour la défense et l'extension des droits démocratiques, entendons bien continuer à user, comme nous l'avons toujours fait, et comme nous reconnaissons à nos adversaires le droit de le faire.

● Nous n'accordons aucune légitimité à une loi qui restreint une liberté démocratique fondamentale, aucune rationalité aux sentiments de panique que les promoteurs de cette loi exploitent, aucune efficacité aux mesures qu'ils proposent. Le droit de manifester étant un droit démocratique fondamental, nul n'a besoin d'une autorisation pour l'exercer. Les limites de ce droit ne peuvent, par définition, qu'être exceptionnelles. Or ce que le projet de loi de la droite genevoise rend exceptionnel n'est pas la limitation de la liberté de manifeste-

tation, mais cette liberté elle-même. Et là où "tout ce qui n'est pas autorisé est interdit", on sort de la démocratie et du pluralisme. Nous refusons d'avoir à demander l'autorisation de nous exprimer ; nous refusons d'avoir à demander l'autorisation de nous exprimer collectivement et publiquement sur le domaine public.

● Le droit que nous défendons n'est pas notre propriété : il est le droit de toutes et tous, et en le défendant, nous en défendons aussi l'exercice par ceux-là même qui, estimant n'en avoir plus besoin, entendent en priver les autres. Mais parmi ceux qui défendent aujourd'hui les restrictions au droit de manifestation, quelques uns devraient se souvenir de qui ils se disent les héritiers : des auteurs de ces manifestations illégales, interdites, violentes, contraires à l'ordre public et réprimées à coups de canon, qui ont rétabli un début de démocratie à Genève au XIXe siècle.

● Nous nous souvenons qu'aucun des droits fondamentaux, politiques et sociaux dont toutes et tous disposent ou devraient disposer à Genève, n'a été conquis, établi et garanti autrement que par l'exercice, légal ou non, du droit de manifester. Il a fallu manifester, et le plus souvent hors de la légalité, pour obtenir le droit de vote, le droit de grève, le droit aux congés payés, l'assurance

vieillesse... Et il a évidemment fallu manifester sans autorisation pour arracher le droit de manifester, même légalement !

C'est parce que le droit de manifester est à la source de tous les autres qu'il est le premier que l'on réduit lorsque l'on s'attaque aux autres. C'est parce que le droit de manifester est l'expression la plus immédiate du "droit d'avoir des droits", que nous nous engageons à le défendre. Les projets de la majorité du Grand Conseil menacent de rendre impossible l'exercice du droit de manifester. Nous déclarons donc tenir pour illégitime, nulle et non avenue toute loi qui irait en ce sens.

Refus du coup de force et de cette provocation !

● Nous nous en tiendrons à une pratique éprouvée, efficace et respectueuse de l'exercice des droits démocratiques, et refusons de la soumettre à des conditions bureaucratiques et policières qui en sont la négation, mais que la police prétend déjà imposer. Nous considérons la pratique tolérante en vigueur à Genève depuis des années comme ayant fait ses preuves. Nous observons que ce sont les exceptions à cette tolérance qui ont été le plus souvent fauteuses de troubles.

● Le droit de manifester est un droit fondamental, que nous continuerons à utiliser en infor-

mant préalablement, comme nous l'avons toujours fait, les autorités des lieux, des heures et des parcours de nos manifestations ; le cas échéant nous mettrons sur pied un service d'organisation de la manifestation, mais nous refusons de le subordonner à la police et d'en transformer les membres en policiers suppléants. Nous sommes et voulons rester des acteurs et des actrices du débat démocratique, nous refusons de nous transformer en milices. Nous prenons le droit d'occuper la rue. Nous refusons la logique de privatisation des tâches policières qui anime les propositions de la droite genevoise : le "maintien de l'ordre public" est une tâche des collectivités publiques et des organes dont elles se dotent pour l'accomplir, pas une tâche des partis politiques, des syndicats, des associations et des mouvements de citoyens.

● Le droit de manifester étant un droit fondamental, nous n'acceptons en aucune manière de le monnayer. Nous refusons donc de payer des émoluments pour exercer ce droit, ou des amendes pour l'avoir exercé. De même, nous refusons d'être tenus a priori pour responsables et présumés coupables de tous les éventuels dégâts liés, directement, indirectement ou fortuitement aux manifestations que nous organisons.

● Nous serons solidaires des mouvements et des groupes qui continueront à exercer leur droit de manifester.

... et pendant ce temps, les manifs continuent ...



21 avril : les employé-e-s de la Poste se mettent en grève et défilent dans les rues de Genève



28 avril : remise de l'appel pour le partage des tâches domestiques et la régularisation des sans-papiers



1er mai : la traditionnelle manif a été très combattive



4 mai : grève de la fonction publique - des milliers de salarié-e-s des services publics dans la rue (ici, une ancienne photo)

On a brièvement parlé dans un dernier SIT-info de ce jugement condamnant des syndicalistes vaudois à des peines de prison (avec sursis) pour entrave aux transports publics lausannois. La parole à l'un d'eux, Bruno Clément, secrétaire au syndicat Comedia. A mettre en parallèle avec la loi liberticide que le black bloc des députés de droite veut imposer à Genève (voir ci-dessus).

Le Tribunal de police de Lausanne a jugé en février les sept syndicalistes accusés d'avoir détourné le cortège du 1er mai 2001 de la capitale vaudoise. Le verdict est incroyable : un acquittement, cinq peines de prison de trois jours, une de cinq jours, toutes assorties d'un sursis de deux ans.

A Lausanne, en 2001, il était inconcevable que le 1er mai ne serve pas de caisse de résonance aux graves événements intervenus cette année-là dans la nuit du 18 au 19 mars devant les Presses centrales de Lausanne (PCL). On se souvient que la police avait chargé les piquets syndicaux organisés par Comedia, avec le soutien d'autres syndicats, pour revendiquer le maintien du contrat collectif des arts graphiques dans cette entreprise dont le patron s'était retiré en démissionnant de son organisation patronale.

C'est ainsi que le comité d'organisation du 1er mai, dépendant de l'Union syndicale de Lausanne (USL), a décidé une quinzaine de jours avant le jour dit de modifier le parcours de la manifestation afin de faire une boucle de protestation devant les PCL. Afin que l'effet de surprise marche à plein, les responsables n'ont évidemment pas informé les autorités locales de ce changement qui aurait été vraisemblablement refusé.

Le détournement s'est déroulé sans trop d'ancroches, créant une surprise certaine à la police, et a atteint l'objectif syndical fixé : remettre en lumière le conflit des PCL. Les organisateurs avaient donné des consignes claires au service d'ordre interne (les "régisseurs") afin que la sécurité des manifestants et des autres usagers de la route soit parfaitement assurée.

Une "affaire" disproportionnée

Si la police lausannoise a, en définitive, joué le jeu et s'est même félicitée que tout se soit bien passé, il n'en a pas été de même de la direction des TL (Transports lausannois) qui ont déposé plainte pour "entrave à un service d'intérêt général". S'en est suivie une longue procédure, avec moult rebondissements dont un premier recours au Tribunal cantonal, qui s'est étendue sur près de trois ans, avec force auditions de prévenus, et a accouché d'un épais dossier menant sept syndicalistes devant le Tribunal de police de Lausanne.

Le représentant des TL au procès a clairement indiqué que la régie de transport public entendait déposer plainte systématiquement pour lutter contre les perturbations causées par des manifestations non autorisées ou s'écartant des itinéraires convenus et que la

plainte contre les organisateurs du 1er mai avait valeur de dissuasion. Comme les pièces produites et un témoignage l'ont montré, cette "système" souffre de lacunes, puisque plusieurs manifestations syndicales sorties des parcours autorisés, en particulier celles liées aux grèves de la construction, n'ont pas entraîné de plaintes des TL...

En ce sens, on ne peut pas ne pas penser qu'en déposant plainte dans le contexte du 1er mai, la direction des TL cherchait en fait à prendre un poids déterminant dans la fixation par les autorités locales des parcours et des horaires des manifestations de rue.

Si l'on s'en tient aux faits, relatés précisément dans le rapport d'engagement de la police, le détournement a eu une durée réelle de 48 minutes - dont il faut déduire un quart d'heure, ce laps de temps correspondant à la marge habituelle des TL en cas de manifestations - pendant lesquelles le trafic a pu être rétabli sur les axes primitivement autorisés.

Un jugement choquant

L'avocat des syndicalistes, Me Christian Bacon, a rappelé le contexte du 1er mai et a démontré avec brio le changement du climat social qui s'est considérablement durci entre travailleurs et patronat, les droits fondamentaux des premiers étant de plus en plus violés par les seconds, le cas des PCL en constituant un exemple patent. Il s'est ensuite attaché à démontrer l'aspect "bagatelle" du détournement qui n'a entraîné aucun débordement et aucun dommage et n'a donc pas rempli les critères légaux d'une entrave à un service d'in-

térêt général. Il a conclu sur une demande d'acquiescement tout en se posant la question du rôle des TL dans cette affaire, suspectés de se substituer à la police.

Pour le président du Tribunal de police, Pierre-Henri Winzap, il en va tout autrement. Faisant siens l'ensemble des faits avancés par la direction des TL, le juge a estimé que si le souci syndicaliste est légitime, il n'est cependant pas plus important que la vie du reste de la société.

En tenant cachée leur décision de détournement, les organisateurs ont même adopté un comportement éthiquement répréhensible au vu des désagréments subis par les travailleurs quittant leur travail et voulant rentrer chez eux, mais retardés par l'action de détournement.

Ainsi, le juge ne reconnaît pas de mobile honorable aux accusés et fonde de la sorte sa condamnation à une peine privative de liberté "de principe", exception faite pour le président de l'USL qui n'a pas participé à la décision de détournement.

Ce jugement est choquant, non seulement de par la sanction prise, qui est totalement disproportionnée en regard des faits réels et des intentions des organisateurs, mais également de par ses considérations. Ceux-ci en effet aboutissent à dénier au syndicalisme l'usage de la protestation légitime et menacent le droit de manifester au nom des perturbations causées aux usagers des transports publics, alors que celles-ci sont parfaitement banalisées quand il s'agit de fêter le résultat d'un match de la coupe du monde de football...

Bruno Clément